

Chronique

POLITIQUE

Un décalage,
un gouffre

Yan Legoff

Faites le calcul. 56 % d'abstention au premier tour des élections cantonales du 20 mars, et le parti du président obtient 17 % des voix, soit 7,5 % des électeurs inscrits. Oui, un gouvernement à 7,5 % ! Et c'est ce gouvernement, pour se conformer aux exigences de l'Union européenne et des marchés financiers, qui veut inscrire dans la Constitution l'austérité perpétuelle, en interdisant par avance toute revendication qui contreviendrait à la « réduction des déficits » dictée par Bruxelles. Pour faire adopter cette réforme constitutionnelle, le gouvernement devra réunir non pas 7,5 % des suffrages des citoyens, ni même 50 %, mais 60 % des voix des députés et des sénateurs, donc d'une partie des parlementaires de « gauche ». Comment serait-ce possible ? C'est, en réalité, beaucoup plus facile, tant est grand le décalage entre, d'un côté, le pays réel et, de l'autre, les institutions de la V^e République et les partis politiques qui s'y subordonnent. Certes, la direction du PS a déclaré qu'elle voterait contre le projet. Et ensuite ? Elle avait aussi pris cette décision lors de la dernière réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, tout en soutenant certaines de ses dispositions, et il s'était « miraculeusement » trouvé, à la dernière minute, dix députés du PS pour voter pour, dont Jack Lang. Le texte fut finalement adopté à une voix près. Il se trouvera bien des Jack Lang ou d'autres, cette fois-ci également, espère le gouvernement... Plus fondamentalement, il sait que toute la direction du PS partage son engagement de respect des décisions de l'Union européenne, dont le cadre n'est remis en cause par aucun des autres partis siégeant au Parlement. C'est pourquoi la campagne lancée par le POI est un appel à s'organiser contre ce consensus : « La défense de la démocratie exige de dire non au projet de réforme constitutionnelle (...). La défense de la démocratie exige que, sous aucune forme, les besoins du peuple et les conquêtes sociales collectives des travailleurs ne soient soumis aux politiques de réduction des déficits publics dictées et imposées par l'Union européenne. La défense de la démocratie exige que les organisations syndicales puissent librement défendre les revendications des travailleurs. »

Constitution

La réforme constitutionnelle voudrait renforcée de l'Union européenne dans

Le Conseil des ministres a présenté, le 16 mars, un projet de loi constitutionnelle « relatif à l'équilibre des finances publiques ».

Son article 1^{er} amende l'article 34 de la Constitution, en édictant que des « lois-cadres d'équilibre des finances publiques déterminent les normes d'évolution et les orientations pluriannuelles des finances publiques, en vue d'assurer l'équilibre des comptes des administrations publiques ».

Cette disposition avait déjà été introduite lors de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 et avait recueilli le soutien ou l'abstention bienveillante d'une majorité de députés de « gauche » (lire ci-contre).

Mais ces lois-cadres pluriannuelles n'avaient pas de caractère contraignant. C'est pourquoi, l'article 1^{er} du projet de loi prévoit qu'elles « s'imposent aux lois de finances », c'est-à-dire au budget de l'Etat, et « aux lois de financement de la Sécurité sociale ». Concrètement, le gouvernement devrait faire adopter une loi-cadre tous les trois à cinq ans, qui aura « une valeur supérieure aux lois financières ordinaires » et qui devra déterminer le rythme de la « réduction des déficits » et « le montant maximum des dépenses de l'Etat et de la Sécurité sociale pour chacune des années de programmation » (1).

Si un projet de loi de finances ou un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (2), voté chaque année, s'écartait de ce montant maximum défini pour réduire les déficits, alors le Conseil constitutionnel aurait pouvoir de censurer le projet de loi en question, c'est-à-dire de l'annuler. Qui déterminera le montant maximum de dépenses ? C'est l'Union européenne. Ce projet de réforme constitutionnelle répond à « un projet de directive européenne sur les cadres budgétaires nationaux, actuellement en cours de discussion, (qui) vise à renforcer le rôle de la programmation pluriannuelle des finances publiques et des règles budgétaires nationales. La nécessité d'une convergence économique dans la zone euro nous invite à progresser dans cette voie », déclare le gouvernement (3).

Ce renforcement du cadre contraignant de l'Union européenne est à l'ordre du jour du sommet européen du 24 mars.

Y. L.

(1) Explication donnée dans l'exposé des motifs du projet de loi constitutionnelle n° 3253, page 6.

(2) Depuis les ordonnances du plan Juppé (1996), le gouvernement fait adopter chaque année par le Parlement un projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui fixe un plafond de dépenses pour la santé, les retraites, les prestations familiales.

(3) Exposé des motifs du projet de loi constitutionnelle, page 3.

Analyse

Un texte « consensuel »
basé sur le rapport
de la commission Camdessus

Réagissant à l'annonce du projet de loi constitutionnelle, le secrétaire national du PS à l'économie, Michel Sapin, a déclaré à plusieurs reprises : « La Constitution n'est pas l'outil adapté... Les règles de papier sont toujours contournables... La lutte contre les déficits est nécessaire, mais c'est une affaire de volonté politique » (1).

En clair, la direction du PS conteste non pas l'objectif de cette réforme constitutionnelle (la réduction des déficits, l'application des directives de l'Union européenne), mais la volonté réelle du gouvernement d'y parvenir.

C'est si vrai que dans une interview au Figaro (5 mars), le Premier ministre, François Fillon, a déclaré que le texte de la réforme était « consen-

suel », « conforme aux propositions de la commission Camdessus, à laquelle participaient des représentants du PS ».

La commission Camdessus, du nom de l'ancien gouverneur de la Banque de France et ancien directeur général du FMI qui la dirigeait, était composée d'experts, de hauts fonctionnaires et de parlementaires, dont Jérôme Cahuzac, président PS de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Un « accord unanime »,
avec le président PS
de la commission
des finances
de l'Assemblée nationale

Pour l'essentiel, le rapport qu'elle a rendu public, le 21 juin 2010, a recueilli l'« accord unanime » de ses membres, comme le précise l'avant-propos du rapport.

Unanime, l'introduction de ce rapport qui appelle à « la poursuite d'une gestion budgétaire rigoureuse pendant les dix années prochaines, et un effort de l'ordre de 1 % du PIB par an qui nous amènerait à atteindre l'équilibre structurel en 2016-2017 ».

Unanime, l'affirmation selon laquelle « la propension actuelle aux déficits nous place devant l'incontournable nécessité d'un renforcement de notre législation financière ».

D'où cette modification proposée de l'article 34 de la Constitution : « Les lois-cadres de programmation des finances publiques déterminent les normes d'évolution et les orientations pluriannuelles des finances publiques en vue d'assurer l'équilibre des comptes des administrations publiques. Une loi organique précise le contenu des lois-cadres de programmation des finances publiques, la période qu'elles couvrent et celles de leurs dispositions qui s'imposent aux lois de finances et aux lois de financements de la Sécurité sociale. »

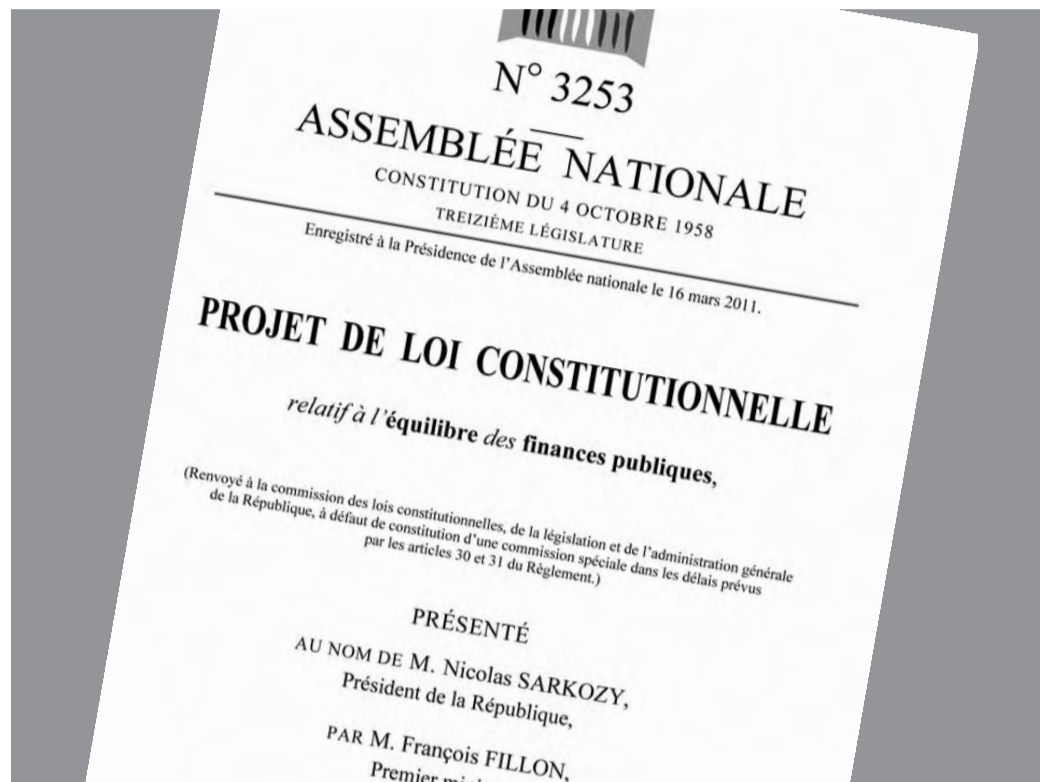
Une formulation reprise mot pour mot dans le projet de réforme constitutionnelle présenté aujourd'hui par le gouvernement. Et pour que les choses soient claires, le rapport précisait : « Il n'a pas pu échapper que ce dispositif briderait quelque peu la flexibilité budgétaire dont disposent aujourd'hui le gouvernement et le Parlement. Ce risque de rigidité a été souligné. Le groupe dans son ensemble a toutefois considéré qu'un cadre renforcé est nécessaire. »

Sept mois plus tard, le député PS Cahuzac explique un peu embarrassé qu'il rejettera pourtant la révision constitutionnelle : « Pour que nous la votions, il aurait fallu un long travail de préparation bipartisan » (2). Voilà qui résume bien « l'opposition » de la direction PS dans toute cette affaire...

Y. L.

(1) Cité par Le Figaro (17 mars), l'AFP (16 mars), lemonde.fr (15 mars).

(2) Le Figaro (28 janvier 2011).



Tous les travailleurs sont concernés

— 100 000 postes de fonctionnaires ont été supprimés depuis 2007, 100 000 autres devraient l'être d'ici 2013 : ce sont des classes, des écoles entières qui devraient encore fermer, des disciplines entières qui ne seraient plus enseignées ; encore plus de routes qui ne seront plus entretenues et déneigées l'hiver ; et des dizaines de milliers de jeunes qui ne trouveront pas d'emploi dans la fonction publique.

— L'âge légal de la retraite doit passer à 62 ans : cette réforme constitutionnelle interdirait tout retour en arrière, dans le public comme dans le privé.

— 10 000 emplois ont été supprimés dans les hôpitaux en 2010 ; dans toute la France, des services des urgences, des blocs opératoires, des services de soins aux cancéreux sont en train de fermer ; la réforme de la « dépendance » vise à exclure les personnes âgées de

l'assurance maladie offerte par la Sécurité sociale. La réforme constitutionnelle placerait directement toutes les dépenses sociales sous l'autorité de fait de l'Union européenne.

— La pauvreté, la précarité ne cessent de s'étendre. Le RSA et autres minima sociaux n'ont jamais été une solution, mais la réforme constitutionnelle interdirait de fait toute augmentation réelle de leur montant.

— Le point d'indice des fonctionnaires, servant au calcul de leur traitement, sera gelé cette année. La réforme constitutionnelle dictera qu'il en soit de même les années suivantes. Pour les salaires dans le privé, le « pacte pour l'euro », à l'ordre du jour du sommet européen du 24 mars, prévoit des dispositions similaires.

— A tous les syndicats qui porteraient les revendications des travailleurs, le gouvernement pourrait répondre : « Vos demandes sont anti-constitutionnelles ! »

installer une dictature tous les domaines

Echo de campagne. Paris, XIII^e arrondissement

La campagne pour le "non" à la réforme constitutionnelle s'enracine dans les écoles et les entreprises

Correspondant

Le déploiement pour la signature de l'appel du POI avait commencé dès le lendemain de l'assemblée mensuelle de notre comité.

Au début, pour l'essentiel, les résultats étaient ceux des diffusions publiques, et puis, très vite, les adhérents ont engagé la discussion avec leurs collègues, sur les lieux de travail. Ainsi, dix-sept signatures dans un lycée où les enseignants sont mobilisés pour le maintien des postes supprimés, vingt-deux signatures dans une école d'assistantes sociales. Dans une école où il y avait eu, très rapidement, dix-sept signatures, soit la totalité des personnels, enseignants et agents de service, la discussion porte maintenant sur comment faire connaître cette campagne dans d'autres écoles, car « il y a urgence, Sarkozy vient d'annoncer le passage de cette réforme dès cet été ».

Dans une antenne de Pôle emploi, quinze signatures, quatorze à la Sagem (groupe de métallurgie). Ailleurs, dans d'autres collèges,

écoles ou entreprises, la campagne est encore hésitante, mais elle a commencé : deux signatures ici, trois là, cinq ailleurs, le bureau faisant connaître aux uns les résultats des autres.

Un résultat significatif du contenu de cette campagne, c'est celui obtenu par deux adhérentes, enseignantes retraitées, qui se sont portées sur leur ancien établissement, un lycée professionnel, à l'occasion

"Les signatures dans les entreprises élargissent la surface de ceux qui préparent la réunion ouvrière du 30 mars"

d'une journée « portes ouvertes » : quinze signatures et cinq *Informations ouvrières* vendus. Tous les enseignants sollicités ont signé.

La discussion a vite débouché sur la situation de cet établissement. Ainsi, la colère du chef des travaux a explosé : « *Le LP n'a plus d'argent, la dotation de la région, bien insuffisante, est épuisée. Comment payer le chauffage ? En l'état actuel des choses, il m'est impossible d'organiser les examens en mai-juin !* »

Un autre collègue exprime son indignation : « *Le LP est menacé dans son existence même. Nos élèves coûtent trop cher ! Regardez la différence : la partie de l'établissement dite "innovante", qui ne prépare à aucun diplôme, pour un effectif de*

120 élèves, compte 13 enseignants ; en revanche, les 120 élèves des sections professionnelles de la partie LP en "consommation", eux, 24, sans compter les machines et la matière première nécessaire à l'atelier ! Il suffit de faire le calcul pour un gouvernement qui n'a qu'une idée en tête : des économies... Les élèves, il n'en a que faire ! »

Une discussion s'engage alors avec les responsables des sections syndicales de l'établissement, qui tous signent l'appel du POI, pour convoquer une assemblée sur l'établissement pour refuser cette situation. Nous comptabilisons, à ce jour, un total de 275 signatures : 121 sur les marchés et 154 dans les entreprises. Ces signatures dans les entreprises élargissent la surface des travailleurs et militants avec lesquels se discute la préparation de la réunion ouvrière pour l'unité, le 30 mars, troisième réunion parisienne, qui va prolonger les décisions de combat de la conférence du 11 décembre contre le consensus.

Il apparaît ainsi clairement que le combat, dans chaque secteur, pour déjouer les pièges du consensus et pour aider à la lutte de classe, est directement relié au combat centralisé contre la réforme constitutionnelle sur la réduction des déficits publics. ■

Revue de presse

Avec l'appareil d'Etat, le parti du président se disloque

Gérard Bauvert

Sur fond d'abstention sans précédent au premier tour des cantonales, le Premier ministre, François Fillon, et le président, Nicolas Sarkozy, donnent des consignes de vote contradictoires pour le second tour. A droite comme à « gauche », certains évoquent ouvertement la constitution d'un « arc républicain ».

C'est peu dire que le parti du président est en lambeaux. Et, d'une certaine façon, nous ne sommes qu'au début de ce qui s'annonce être une longue agonie.

Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que, à l'occasion des résultats du premier tour des élections cantonales, les brèches déjà béantes du régime de la V^e République s'élargissent, au point qu'ouvertement les dignitaires d'un système déchu, membres du parti du président, n'hésitaient pas à s'affronter par médias interposés...

L'éditorialiste du *Figaro*, pour sa part, polémique sans le dire avec le Premier ministre, François Fillon, estime que le « front républicain serait à classer dans le noyau des inventions géniales s'il était efficace

contre le Front national (...). Les centristes de l'UMP ne devraient pas s'inquiéter. Ne pas tomber dans le piège du PS ne signifie pas qu'on tombe dans les bras du FN. Au contraire, il n'y a pas d'alliance possible avec ce parti, a répété Nicolas Sarkozy. »

Tenter de sauver l'essentiel

Libération, après avoir, dans son éditorial du 22 mars, titré : « *PS ou FN, Fillon choisit, pas Sarkozy* », précise que si « *le président refuse tout front républicain, le Premier ministre appelle à voter "contre le Front national"* ».

Sous la plume de Paul Qinio, son éditorialiste, *Libération* se fait plus pressant : « *Ce qui unit les républicains est et demeurera toujours plus important que ce qui les divise. Au nom de ce principe, aujourd'hui comme hier, un certain 21 avril 2002, la gauche n'a jamais reculé devant ses responsabilités. A la droite, désormais, de prendre les siennes.* »

Jean-Louis Borloo, président du Parti radical et il y a peu l'un des principaux ministres de Fillon, déclare : « *Je le dis de la manière la plus claire et la plus solennelle, il ne peut y avoir, pour nous, radicaux, et pour*

l'ensemble de la famille centriste, une voix, un vote et un élu du FN. » Jean Arthuis, président de la commission des finances du Sénat, ancien ministre de l'Economie et des Finances, ne dit pas autre chose. Quant au ministre de la Santé, Xavier Bertrand, il prône le vote blanc...

Les enjeux sont de taille, et ils dépassent — de loin — ceux du destin des départements.

Il s'agit, dans une situation de crise générale du régime et de ses institutions lézardées de haut en bas, de tenter de sauver l'essentiel.

C'est-à-dire de permettre que les bases du consensus politique nécessaire à la mise en œuvre de contre-réformes (réforme institutionnelle, etc.), non seulement ne soient pas menacées, mais encore que celui-ci puisse se renforcer.

Et là, la crise mortelle du parti « majoritaire », l'UMP, conduit chacun des protagonistes à prendre ses responsabilités dans la survie du régime politique lui-même. Chacun, là-dessus, est d'accord, mais personne ne veut le faire à son propre détriment.

Les dés sont pourtant jetés. ■

Fonction publique

"Pour nous, tout agent en CDD ou CDI depuis un an doit être titularisé"

Interview d'Aline Dotto, secrétaire du syndicat CGT du centre hospitalier spécialisé (CHS) de Saint-Egrève, en Isère. Son syndicat s'est prononcé contre le protocole d'accord proposé par le gouvernement aux organisations syndicales (*lire notre précédent numéro*). Pour elle, il ne s'agit en rien de « résorption de la précarité ».

Quelle est la situation dans ton hôpital ?

L'emploi précaire ne cesse d'augmenter et l'emploi de fonctionnaires diminue : en trois ans, nous avons perdu 37 équivalents temps plein (ETP) statutaires ; en revanche, l'emploi contractuel a augmenté de 50 ETP. En janvier 2011, sur 1 311 ETP au budget de l'hôpital, seulement 1 089 sont occupés par des fonctionnaires, 115 par des CDI et 105 par des CDD.

Le protocole d'accord n'est donc pas la titularisation de ces personnels ?

On constate que les agents en CDI et en CDD exercent des fonctions qui correspondent à des besoins permanents. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'article 3 du statut général des fonctionnaires qui précise : « *Tout emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire* », tous nos collègues contractuels doivent être titularisés dans le cadre du statut, alors que le protocole ne prévoit des titularisations que pour un nombre restreint de contractuels et à certaines conditions.

Peux-tu préciser ?

Pour les CDD, le protocole propose qu'un agent employé au moins six ans pendant une période de huit ans pourra être recruté en CDI et pourra ensuite s'inscrire aux examens et concours de la fonction publique. Cela est inacceptable, c'est pire que dans le privé : le Code du travail précise que la durée d'un CDD ne doit pas excéder deux ans !

Et de plus, le CDI

n'est pas une garantie contre le licenciement. Les agents en CDI ne sont pas dupes : dans mon hôpital, ils demandent régulièrement leur titularisation.

Pour nous, tout agent en CDD ou en CDI depuis un an doit être titularisé.

Y aura-t-il d'autres conséquences concrètes ?

Au CHS de Saint-Egrève, parmi les CDI, 20 infirmières et 20 adjoints administratifs ont été recrutés sur concours en mars et seront en stage. Nous avons calculé que le protocole proposé à la signature n'augmentera en rien les titularisations, puisque aujourd'hui les directions font le choix de la précarité comme variable d'ajustement pour équilibrer les budgets. Compte tenu des conditions, si le protocole s'appliquait, sur les 220 personnels en CDD et en CDI, seuls 75 agents pourraient être candidats aux concours et examens professionnels ouverts pendant quatre ans, à compter de la publication de la loi. Mais il faut savoir que rien n'obligera

les directions à mettre en place ces concours, surtout que le nombre de titularisations annoncées par le ministre, M. Tron, est de 40 000 à 50 000 pour toute la fonction publique, ce qui fait, pour mon hôpital, environ 10 postes sur quatre ans, soit moins de 5 % des personnels concernés. C'est beaucoup moins que la situation actuelle !

Tu dis que ce protocole d'accord est un piège. Pourquoi ?

La troisième et dernière version de ce protocole a évidemment bien évolué depuis le début des négociations, mais la finalité et l'esprit n'ont pas changé : il s'agit de généraliser les CDI dans la fonction publique, au détriment du statut de fonctionnaires. Dans un contexte de suppressions massives de postes dans la fonction publique, et notamment dans les hôpitaux — 10 000 emplois ont été supprimés en 2009 (statistiques du ministère de la Santé) —, la Fédération hospitalière de France (directeurs des hôpitaux) annonce le même chiffre pour 2010 et 15 000 pour 2011, au vu des budgets des hôpitaux. On ne peut pas supprimer des postes et en même temps dire que l'on va titulariser les contractuels !

Ton syndicat se prononce contre la signature de cet « accord » ?

Bien sûr ! Il faut se rappeler l'« accord Vaugirard », en 2004, à La Poste, que toutes les organisations syndicales ont signé, sur la « CDI-sation ». Aujourd'hui, La Poste n'embauche plus un seul fonctionnaire et la moitié des agents sont des CDI...

Il ne faut pas que la CGT appose sa signature à ce protocole. La

CGT ne doit pas cautionner, par sa signature, la destruction du statut et de la fonction publique proposée par le gouvernement.

Sur cette question, mon syndicat appuie la position de l'union départementale CGT 38 qui déclare : « *Les contractuels aspirent à être titularisés. Les fonctionnaires veulent garder leur statut, celui-ci étant la garantie pour les usagers d'un service public indépendant, égalitaire et national. La commission exécutive de l'union départementale Isère se prononce contre la signature de ce protocole inacceptable et exige :*

— *La titularisation de tous les contractuels.*

— *La création au budget de l'Etat de tous les postes statutaires nécessaires à cette intégration.*

— *L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires.*

— *Le maintien de tous les non-titulaires jusqu'à leur intégration.*

— *L'arrêt du recrutement de salariés sous contrats précaires.* »

Propos recueillis par P. CHABLY



AU LENDEMAIN DU PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

Déclaration du Parti ouvrier indépendant

Ce 20 mars marque un séisme politique. La marche à l'effondrement des institutions de la Ve République et de l'Union européenne s'accélère. Ecrasante est la défaite du gouvernement en proie à une dislocation ouverte qu'ex-

priment les consignes de vote contradictoires données par Sarkozy et Fillon pour le deuxième tour. Est-ce pour autant une victoire du PS (et de ses alliés) ? N'est-il pas lui aussi frappé par le rejet, qui réduit son score à 10 % des inscrits ?

Au lendemain de l'élection cantonale du 20 mars, nul ne peut prétendre ignorer la signification de l'abstention massive. Tous les records sont battus : plus de 53 % à l'échelle nationale, 67 % en Seine-Saint-Denis, 63 % dans le Val-de-Marne, 80 % dans les quartiers ouvriers les plus frappés par les suppressions d'emplois et la misère.

Cette abstention massive traduit le rejet, par le peuple tout entier, de la politique de misère, de chômage et de destruction sociale. Rejet aussi d'un régime politique où le suffrage universel est vidé de tout contenu du fait du consensus entre « droite » et « gauche » sur la mise en application des politiques de rigueur dictées par l'Union européenne.

« J'ai voté blanc comme d'habitude. Un candidat est passé ce matin pour nous dire : allez voter, les jeunes. Mais aux législatives, une candidate nous avait fait le même coup. On ne l'a jamais revue. J'ai 25 ans. J'ai bac + 3, je suis au RSA, comme tous les jeunes ici », témoigne Hakim, habitant à Roubaix (propos rapportés dans *La Voix du Nord*). Ils sont des millions d'Hakim, de jeunes, de chômeurs, de laissés-pour-compte, de travailleurs des villes et des campagnes ruinés par la politique de misère dictée par les gouvernements successifs ; près de 12 millions de pauvres officiellement, sans doute quinze millions en réalité !

Il s'agissait, ce 20 mars, de renouveler les conseils généraux qui gèrent les départements. Or, durant le mandat écoulé, les conseils généraux ont tout accepté. Certes, face à un gouvernement qui taille à la hache dans leurs moyens et les fait crouler sous les charges supplémentaires au nom des politiques de transfert et de décentralisation, ils ont protesté. Mais au bout du compte, tous — aussi bien les 58 départements gérés par le Parti socialiste et le Parti communiste que les autres — ont relayé les politiques de rigueur anti-ouvrière, imposant aux populations déjà meurtries par le chômage et la précarité : la privatisation des services publics, les « partenariats public-privé », les fermetures de collèges, la suppression des subventions pour les transports, pour les maisons de retraite, les centres de santé et de PMI.

D'où vient ce consensus, sinon de l'acceptation, par les dirigeants des partis de « gauche », du cadre antidémocratique de la Ve République et de l'Union européenne ? En adhérant aux contraintes des traités de Maastricht et d'Amsterdam, ils se rendent prisonniers d'institutions au seul service du système capitaliste (fondé sur la propriété privée des moyens de production), qui entraîne l'humanité à la ruine.

C'est la même logique qui a conduit les dirigeants de ces partis à « exiger » l'intervention militaire de l'ONU et des puissances occiden-

tales en Libye. Comme si les bombardements français, britanniques, américains et autres en Libye avaient pour objectif d'établir la démocratie. Comme si les gouvernements qui font la guerre aujourd'hui n'étaient pas les mêmes qui avaient soutenu et armé depuis plus de dix ans la dictature de Kadhafi. Comme si le prétendu Conseil national de transition, auquel ils apportent tous leur soutien, n'était pas dirigé par l'ancien ministre de la Justice de Kadhafi lui-même.

Comme si l'objectif réel n'était pas de défendre les intérêts des trusts pétroliers et les accords d'association avec l'Union européenne et le Fonds monétaire international.

Sous une autre forme, on retrouve ici les problèmes auxquels les travailleurs ont été confrontés dans la mobilisation contre la réforme Sarkozy-Fillon-Woerth sur les retraites.

Alors que, par millions en grève et en manifestation, les travailleurs exigeaient le retrait, les dirigeants du Parti socialiste et du Parti communiste, eux, proposaient une « bonne réforme », qui, sur le fond, recoupait les propositions du gouvernement, c'est-à-dire les plans de l'Union européenne.

Aujourd'hui, au nom de la menace du Front national, les appels se multiplient à cimenter un « front républicain ». Au-delà du deuxième tour des cantonales, quel en serait le contenu ? Poursuivre la politique destructrice de l'Union européenne et de la classe capitaliste ?

Sans aucun doute, la politique défendue par le Front national incarne la plus extrême réaction, lourde des plus grands dangers. L'origine de cette situation ne réside-t-elle pas dans la crise de décomposition de la démocratie politique, qui, elle-même, découle de la soumission de tous au carcan corporatiste de l'Union européenne ? N'est-ce pas cela qui conduit le peuple à se détourner d'un suffrage universel dénaturé par les institutions et dont il considère qu'il n'ouvre aucune issue ?

Un choc se prépare entre les aspirations brûlantes de l'immense majorité du peuple travailleur et les institutions faillies de la Ve République.

Ouvrir une issue conforme à la démocratie implique d'en finir avec une situation où gouvernements de droite et de « gauche » se succèdent en poursuivant inlassablement la même politique anti-ouvrière. Il y a urgence à répondre aux besoins du peuple travailleur. Il y a urgence à renationaliser les services publics et les entreprises publiques, à abroger les contre-réformes (en commençant par celle des retraites), à interdire les licenciements, à confisquer les avoirs des banques et des grands groupes spéculatifs, à annuler la dette au nom de laquelle on étrangle l'économie du pays. Répondre à ces besoins implique de cesser de se prosterner devant « l'impérieuse nécessité de réduire les déficits publics », de cesser de rembourser une dette qui est celle des capitalistes, des banquiers, et pas celle du peuple. Prendre les mesures de réorganisation de la société et de l'économie en partant des besoins du peuple suppose de s'en donner les moyens, donc de rompre avec le carcan antidé-

mocratique de l'Union européenne et de la Ve République.

Que l'immense majorité du peuple se détourne des élections cantonales, alors qu'il s'agit de désigner des délégués de la population chargés de représenter ses intérêts, suffit à indiquer la gravité de la situation. Pourtant, la réponse démocratique à la crise du régime se prépare. Elle passera par la mobilisation du peuple désignant ses délégués. Le peuple rassemblé dans les communes, dans les quartiers, désignant ses délégués à d'authentiques assemblées départementales dotées des pleins pouvoirs pour résoudre les questions auxquelles la population est confrontée. Délégués et conseils départementaux qui, à leur tour, désigneront les délégués à une Assemblée nationale constituante chargée de prendre en main tous les pouvoirs et de décider les mesures d'urgence et de sauvegarde de la population et de la jeunesse. Telle est la perspective pour la réalisation de laquelle combat le Parti ouvrier indépendant.

Pour le POI, cette issue est inséparable de la mobilisation de millions et de millions qui l'imposera. La classe ouvrière et la jeunesse, qui se sont mobilisées à l'automne dernier contre la contre-réforme des retraites, ont la capacité, en se rassemblant sur leurs revendications, en refusant de céder sur la moindre fermeture d'école, de classe, d'hôpital, en organisant la mobilisation unie sur chaque revendication pour la défense des emplois, des statuts et des garanties collectives, et des régimes de protection sociale, de s'ouvrir une telle issue.

Il y a urgence ! Malgré la crise ouverte qui le secoue, le gouvernement Sarkozy-Fillon ne renonce pas à sa réforme constitutionnelle : il veut inscrire l'obligation de l'équilibre des finances publiques dans la Constitution, et ainsi rendre anticonstitutionnelle toute revendication (et même toute organisation) qui sortirait des contraintes du « pacte pour l'euro ».

Les dirigeants du Parti socialiste, qui affirment ne pas vouloir de cette réforme constitutionnelle, se prononcent... pour la « nécessaire réduction des déficits publics » et proposent une loi organique ayant exactement la même fonction !

Le Parti ouvrier indépendant, qui a présenté 187 candidats aux élections cantonales, appelle à poursuivre et à amplifier le combat engagé.

En particulier, il appelle à élargir la campagne pour l'unité afin de mettre en échec la réforme constitutionnelle, c'est-à-dire la dictature de la « réduction des déficits publics », arme de mort et de destruction de tous les droits ouvriers. Il appelle travailleurs,

militants et jeunes à organiser dans tous les domaines le combat contre la politique destructrice qui découle du consensus sur la « réduction des déficits publics ».

A cette fin, **pour aider à dégager une issue positive, il propose aux travailleurs et aux militants de toutes tendances de constituer ensemble des comités politiques de défense et de résistance. Pour agir en ce sens, il invite celles et ceux qui partagent ses objectifs à prendre leur place dans la construction d'un authentique parti ouvrier indépendant.**

Paris,
le 22 mars, 11 heures